

WORLDLINE

Société Anonyme

80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International
100, rue de Courcelles
75017 Paris

WORLDLINE

Société Anonyme

80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec la société Atos SE, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

Administrateur concerné : M. Thierry Breton, Président - Directeur général d'Atos SE et Président du Conseil d'administration de Worldline SA

Extension du terme d'une convention de crédit réutilisable intragroupe portant sur une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 300 millions d'euros

Une convention a été conclue entre Atos SE et sa filiale Worldline SA afin de faire bénéficier celle-ci, à compter de l'admission des actions de la société Worldline SA aux négociations sur le marché Euronext Paris, d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant maximum de 300 millions d'euros mise à disposition par Atos SE, afin de couvrir ses besoins en liquidités. Les crédits sont accordés à des conditions de marché en fonction de leurs échéances. Cette convention avait fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration le 26 juin 2014, approuvée par votre assemblée générale le 28 mai 2015.

Le 3 novembre 2015, Atos SE et sa filiale Worldline SA ont signé un avenant à la convention prévoyant (i) l'extension de la facilité de crédit pour une durée complémentaire de 3 ans, soit une date d'échéance portée au 26 juin 2019 et (ii) la possibilité par la suite que cette convention soit reconduite tacitement par période de 12 mois. Les autres conditions de cette facilité de crédit demeurent inchangées.

Le Conseil d'administration a préalablement autorisé cet avenant à la convention lors de sa séance du 2 novembre 2015, considérant qu'il était dans l'intérêt de la société Worldline SA d'asseoir sa solidité financière à l'égard de ses parties prenantes en bénéficiant d'une prolongation du support financier octroyé par Atos SE.

Aucun tirage n'a été effectué à ce jour ; les charges financières au titre de la commission de non-utilisation se sont élevées à 383,8 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Atos SE, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

Administrateur concerné : M. Thierry Breton, Président - Directeur général d'Atos SE et Président du Conseil d'administration de Worldline SA

Contrat de cession du Data Center de Vendôme entre Atos SE et Worldline SA

Dans le contexte de l'introduction en bourse de la société Worldline SA et du transfert à celle-ci des actifs nécessaires à son activité, la société Worldline SA avait fait connaître son intérêt à acquérir auprès d'Atos SE un Data Center situé à Vendôme, faisant alors l'objet d'une location pour les besoins de ses activités transactionnelles et de paiement.

Cette convention avait été préalablement autorisée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 28 juillet 2014.

La vente a été réalisée par acte notarié le 7 janvier 2015, avec les garanties usuelles, au prix de 900 000 euros hors taxes, en accord avec une valorisation d'un cabinet d'experts immobiliers indépendant.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

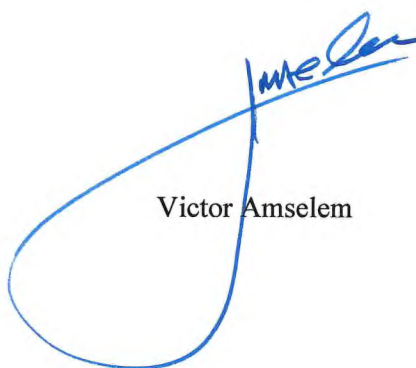
Deloitte & Associés



Jean-Pierre Agazzi

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Victor Amselem